

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.au.int

SC18673 – 38/2/15

**CONSEIL EXÉCUTIF
TRENTIÈME SESSION ORDINAIRE
22 - 27 janvier 2017
Addis-Abeba (Éthiopie)**

EX.CL/998(XXX)

**RAPPORT SUR LES MISSIONS D'ÉVALUATIONS EFFECTUÉES
DANS LES PAYS QUI SE SONT PROPOSÉS D'ACCUEILLIR LE
SECRÉTARIAT DU COMITÉ AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES
DROITS ET LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT (CAEDBE)**

CLASSEMENT DES OFFRES FAITES PAR LES ÉTATS MEMBRES

NOTE D'INTRODUCTION

- 1.** Conformément à la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.712(XXI), le Conseil a demandé à la Commission de l'Union africaine de poursuivre les consultations avec le Comité des Représentants permanents (COREP) en ce qui concerne les incidences financières de la délocalisation hors siège du Secrétariat du Comité et d'enregistrer l'offre faite par le Burkina Faso d'accueillir ledit Secrétariat.
- 2.** Suite à l'offre faite par le Burkina Faso, quatre autres pays, à savoir le Royaume du Lesotho, la République du Botswana, la République du Kenya et la République du Soudan ont également fait part de leur intérêt à accueillir le Secrétariat. Le Botswana et le Kenya ont toutefois retirés leurs offres après les avoir officiellement présentées.
- 3.** Dans le sillage de l'offre faite par les pays susmentionnés d'accueillir le Secrétariat du CAEDBE, une équipe d'évaluation composée de représentants du Département des Affaires sociales, du Secrétariat du CAEDBE, du Bureau du Conseiller juridique, de la Direction des finances, des services du Protocole et de l'Unité chargé de l'administration et de la gestion des installations de la Commission de l'UA, s'est rendu en mission au Royaume du Lesotho (22-23 octobre 2015), en République du Burkina Faso (04-05 novembre 2015) et en République du Soudan (23-25 février 2016) pour s'entretenir avec les autorités compétentes de ces pays de leurs offres d'accueil du Secrétariat de la CAEDBE et évaluer les infrastructures proposées à cet égard.
- 4.** Le rapport de l'équipe d'évaluation a été soumis à l'examen du Conseil exécutif au cours de sa vingt-neuvième session ordinaire, tenue à Kigali (Rwanda), durant laquelle le Conseil a recommandé à l'Équipe d'évaluation d'établir un classement des offres d'accueil du Secrétariat faites par ces pays.
- 5.** Le classement proposé est donc soumis pour examen au Conseil exécutif.

		Lesotho		Burkina Faso		Soudan	
		Score	Justifications/ Observations	Score	Justifications/ Observations	Score	Justifications/ Observations
1	Ratification des conventions générales (Exigence fondamentale-10%)	10%	A adhéré à la Convention générale sur les privilèges et immunités de l'OUA, ratifié la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961 et la Convention de Vienne sur les relations consulaires.	10%	A adhéré à la Convention générale sur les privilèges et immunités de l'OUA, ratifié la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961 et la Convention de Vienne sur les relations consulaires.	10%	A adhéré à la Convention générale sur les privilèges et immunités de l'OUA, ratifié la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961 et la Convention de Vienne sur les relations consulaires.
2	Immunité et privilèges diplomatiques (Exigence fondamentale-10%-)	10%	S'engage à accorder l'immunité et les privilèges diplomatiques aux membres du Comité, au personnel du Secrétariat et aux personnes qui assistent aux sessions du Comité lors de ses travaux.	10%	S'engage à accorder l'immunité et les privilèges diplomatiques aux membres du Comité, au personnel du Secrétariat et aux personnes qui assistent aux sessions du Comité lors de ses travaux.	10%	S'engage à accorder l'immunité et les privilèges diplomatiques aux membres du Comité, au personnel du Secrétariat et aux personnes qui assistent aux sessions du Comité lors de ses travaux.

		Score	Justifications/ Observations	Score	Justifications/ Observations	Score	Justifications/ Observations
3	Exonérations fiscales et douanières (Exigence fondamentale- 10%)	10%	S'engage à accorder des exonérations fiscales. S'inquiète toutefois du fait que l'Union africaine n'est pas inscrite en tant qu'organisation habilitée à jouir des privilèges diplomatiques au titre de la taxe sur la valeur ajoutée n° 9 de 2001 du Lesotho. L'équipe a reçu une note verbale de l'ambassade (LAA/AU/43/Note/247/2016) qui explique que l'UA peut être incluse par interprétation.	10%	S'engage à accorder une exonération totale d'impôts directs et assimilés aux salaires versés, ainsi que d'impôts directs sur les revenus provenant de l'étranger dans le cadre des activités officielles du Comité et une exonération de tout impôt sur les biens et services importés directement ou sur les achats de biens effectués sur le marché local ; N'accordera en revanche aucune exonération de taxes ou de droits sur le carburant, les lubrifiants, les aéronefs et les pièces de rechange.	10%	S'engage à accorder des exonérations fiscales et douanières au personnel et aux membres du Secrétariat du CAEDBE, à leurs familles, ainsi qu'au chef et aux membres du Comité.

		Score	Justifications/ Observations	Score	Justifications/ Observations	Score	Justifications/ Observations
4	Installations de bureaux (exigence fondamentale-10%-)	10%	S'engage à fournir un bâtiment équipé et meublé à titre provisoire en attendant la construction de locaux permanent. L'Équipe a visité les locaux proposés et a conclu qu'ils répondaient aux exigences.	8%	S'engage à fournir un immeuble équipé et meublé. L'équipe a visité les locaux proposés et a conclu que si cet immeuble répondait aux exigences, son emplacement n'était pas pratique sur le plan de la sécurité; Ce bâtiment appartient également à un particulier.	10%	S'engage à fournir un bâtiment équipé et meublé sur une durée de cinq ans en attendant la construction de l'installation permanente. L'équipe a visité les locaux proposés et a conclu qu'ils répondaient aux exigences.
5	Moyens logistiques adéquats, en particulier le transport à destination et à partir du pays (Exigence fondamentale-10%)	8%	Les services publics tels que le transport local, les établissements scolaires nationaux et un petit nombre d'écoles internationales, les hôtels, et les lieux de culte sont disponibles. Toutefois, le pays n'est desservi que par un nombre limité de compagnies aériennes et il n'existe pas de vol direct à destination et en provenance de la	10%	Les services publics tels que le transport local, les établissements scolaires nationaux et internationaux, les hôtels, les lieux de culte sont disponibles. Plusieurs compagnies aériennes desservent quotidiennement le Burkina Faso.	10%	Les services publics tels que le transport local, les établissements scolaires nationaux et internationaux, les hôtels, les lieux de culte sont disponibles. Plusieurs compagnies aériennes desservent chaque jour le Soudan.

			plupart des pays de la région.				
6	Infrastructures modernes, en particulier les installations de télécommunication (Exigence fondamentale-10%)	Score	Justifications/ Observations	Score	Justifications/ Observations	Score	Justifications/ Observations
		10%	Des installations de télécommunication et de services informatiques appropriées et efficaces sont disponibles	10%	Des installations de télécommunication et de services informatiques appropriées et efficaces sont disponibles.	10%	Des installations de télécommunication et de services informatiques appropriées et efficaces sont disponibles.
7	Établissements de santé (Exigence fondamentale-10%)	Score	Justifications/ Observations	Score	Justifications/ Observations	Score	Justifications/ Observations
		10%	Des centres médicaux adéquats, modernes et équipées sont disponibles.	10%	Des centres médicaux adéquats, modernes et équipées sont disponibles.	10%	Des centres médicaux adéquats, modernes et équipées sont disponibles.
8	Obligation de visa d'entrée (Exigence fondamentale-10%)	Score	Justifications/ Observations	Score	Justifications/ Observations	Score	Justifications/ Observations
		5%	Un visa d'entrée est nécessaire à toute personne, y compris à celle qui voyage avec des documents officiels de l'UA.	10%	Le visa d'entrée n'est pas exigé aux personnes voyageant dans le cadre d'une mission officielle avec des documents officiels de de l'UA	5%	Un visa d'entrée est nécessaire à toute personne, y compris à celle qui voyage avec des documents officiels de l'UA.
9	Soutien financier supplémentaire direct au CAEDBE	Score	Justifications/ Observations	Score	Justifications/ Observations	Score	Justifications/ Observations
		3%	S'engage à fournir un véhicule officiel au Secrétaire exécutif, un	1.5%	S'engage à couvrir les frais des deux sessions annuelles du CAEDBE	5%	S'engage à couvrir les frais des billets d'avion pour un maximum de dix

	(Exigence supplémentaire - 5%)		véhicule utilitaire au Secrétariat, ainsi que des moyens de transport appropriés aux membres du Comité pendant les sessions. La préférence sera donnée aux activités du Comité notamment en ce qui concerne la fourniture de salles pour les réunions et les sessions et de services de sécurité pour les locaux du siège et la résidence du Chef du Secrétariat.		et à mettre gracieusement à la disposition du Comité une salle de conférence ultra moderne pour ces sessions.		membres du Comité au titre de leur premier voyage au Soudan, et à fournir trois nouvelles voitures, le salaire de sept fonctionnaires et de trois administrateurs locaux, la salle de conférence pour les réunions du Comité ainsi que la résidence du Chef du Secrétariat.
10	Secteur bancaire transferts financiers (Exigence fondamentale- 10%)	Score	Justifications/ Observations	Score	Justifications/ Observations	Score	Justifications/ Observations
		10%	Différentes banques commerciales sont disponibles et aucun problème n'a été relevé en ce qui concerne les transferts de fonds internationaux	10%	Différentes banques commerciales sont disponibles et aucun problème n'a été relevé en ce qui concerne les transferts de fonds internationaux	7%	Différentes banques commerciales sont disponibles. Toutefois, certaines difficultés ont été constatées en matière de transferts de fonds internationaux
11		Score	Justifications/ Observations	Score	Justifications/ Observations	Score	Justifications/ Observations

	Résidence destinée au chef du Secrétariat (Exigence supplémentaire5 %)-	5%	S'engage à fournir une résidence officielle convenable et meublée au Secrétaire exécutif du Comité	0%	Aucune offre n'a été faite	5%	S'engage à fournir une résidence officielle convenable et meublée au Secrétaire exécutif du Comité
Total			91%		89.5%		92%

2017

REPORT ON THE ASSESSMENT
MISSIONS UNDERTAKEN TO
COUNTRIES THAT HAVE OFFERED
TO HOST THE SECRETARIAT OF
THE AFRICAN COMMITTEE OF
EXPERTS ON THE RIGHTS AND
WELFARE OF THE CHILD
(ACERWC): RANKING OF THE
OFFERS MADE BY MEMBER STATES

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/5095>

Downloaded from African Union Common Repository